



<u>Du</u> : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

Pour information et diffusion

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Stratégie de labellisation

1ère récompense pour l'Office de Tourisme du Clermontais



Parce que l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture est un droit pour tous la Communauté de Communes du Clermontais et son Office de Tourisme se sont engagés en 2012 pour obtenir le label « Tourisme et Handicap ».

Ce label présente un double objectif : apporter une information fiable et objective de l'accessibilité des sites et des équipements touristiques et de développer une offre adaptée et intégrée à l'offre généraliste sur le Clermontais.

L'Office de tourisme du Clermontais est le 12<sup>ème</sup> de l'Hérault à être labélisé

Officiellement créée en 2001, l'association « Tourisme et Handicap » s'est vue confier par le gouvernement les conditions d'attribution du label ainsi que la mission d'aider concrètement à sa mise en place.

Tout professionnel du tourisme peut demander à être labellisé. C'est donc une démarche volontaire qu'a entamé l'Office de Tourisme du Clermontais et qui l'engage à assurer de façon pérenne un accueil de qualité à la clientèle handicapée.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Clermontais et la stratégie de labellisation globale de l'Office de Tourisme dont le prochain défi est l'obtention de la marque « Qualité Tourisme ».

Après un an et demi de travail intensif et de coopération entre les agents de l'Office de tourisme du Clermontais, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiatives, (FDOTSI), des agents des services communication et technique de la Communauté de Communes du Clermontais ainsi qu'avec les communes sur lesquelles se trouvent les différents accueils touristiques de l'Office de Tourisme, la Commission Nationale du Label National Tourisme et Handicaps s'est prononcée favorablement sur la demande de labellisation.

L'Office de Tourisme du Clermontais vient en effet, d'obtenir le Label Tourisme et Handicaps, pour une durée de cinq ans. Une charte signée avec l'association nationale officialise cette récompense et précise les engagements à tenir.

- L'accueil de Clermont l'Hérault a obtenu le label pour les quatre types de handicap : auditif, mental, visuel et moteur.
- L'accueil d'Octon a obtenu le label pour trois types de handicap : mental, auditif et moteur.
- Les accueils de Paulhan et de Mourèze l'ont obtenu pour deux types de handicap : mental et auditif.

L'Office de Tourisme du Clermontais est ainsi prêt à accueillir pour cette nouvelle saison touristique, des personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions matérielles et avec du personnel spécialement formé.

En effet, sont à la disposition du public des rampes d'accès, des boucles auditives et un guide grands caractères et en braille.

L'Office de Tourisme dispose également **d'un guide sur les sites accessibles** ou référencés Tourisme et Handicap consultable dans les différents accueils touristiques ou les Mairies du Clermontais et bientôt en téléchargement sur le site internet de l'Office de Tourisme. Ce document sera régulièrement actualisé afin de présenter l'offre touristique la plus complète.

Le dernier objectif de l'Office de tourisme du Clermontais consiste à impulser auprès de ses prestataires l'entrée dans cette démarche de labellisation, afin de faire du Clermontais une destination accessible à tous

**Contact presse:** 

Service communication au 04 67 88 95 50